

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SOUS-PRÉFET

RECULE

26 DEC. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2012

DLB 928/12

L'an deux mille douze et le mardi 27 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Mmes Josiane BUCHACA, Gwendoline CHAUDOIR, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN,
MM. Christian ALLEMANY, Jean AUGÉ, Robert BAISSÉ, Gérard BELLOC, Jean-Michel BONNAFOUX, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Julien BRUNO, Bernard CHAUD, Adam DASILVA, Alain DURO, Philippe ENJERLIC, Norbert ETIENNE, Jacques GARRIGA, André GALINIER, Robert GELY, Henri GRANIER, Michel GUIRAO, Alain GUIRAUD, Charles HEY, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Michel MAS, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Serge PUJOL, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Alain RY AUX, Alain SENEGAS, Daniel SERIN, Michel TRILLES, Michel TRINQUIER

Absents excusés : MM. Gilles D'ETTORE, Richard DRUILLE, Robert GAIRAUD, Alain HUC

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président indique que le tableau des effectifs du personnel syndical doit subir plusieurs modifications.

Il ajoute que ce dernier doit évoluer en fonction des mutations, avancements de grade et changement de postes prévus, de l'ajustement des postes de non titulaires, de l'éventuelle intégration d'agents en fin de contrat, ainsi que la possibilité de nommer des agents de la collectivité ayant réussi des concours et/ou examens professionnels.

Il propose également de tenir compte de l'intégration des agents de la CC de Faugères affectés à l'exercice effectif de la compétence déchets :

- Réajustements 2012

Créations de postes :

- Un directeur territorial
- Un attaché non titulaire (contrôleur de gestion)
- Un agent de maîtrise principal non titulaire

Suppressions de postes :

- Un ingénieur en chef territorial non titulaire
- Un animateur titulaire
- Un agent de maîtrise non titulaire
- Un attaché principal titulaire

- Evolutions 2013

Créations de postes :

- Un ingénieur territorial titulaire
- Un ingénieur territorial non titulaire
- Un adjoint administratif 2^e classe non titulaire

Après prise en compte de ces modifications, Monsieur le Président propose au comité syndical l'adoption du tableau des effectifs ci-après :

Agents titulaires :

Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	1
Directeur Général des Services Adjoint (emploi fonctionnel)	3
Directeur territorial détaché en qualité de DGS / DGAS	3
Attaché territorial	3
Rédacteur Principal 1 ^{er} classe	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur Territorial	4
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif 1 ^{er} classe	8
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	15
Ingénieur	1
Technicien supérieur	2
Technicien	2
Contrôleur de travaux	1
Agents de Maîtrise principal	10
Agents de maîtrise	30
Adjoint Technique principal 1 ^{er} classe	8
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	10
Adjoint Technique 1 ^{er} classe	35
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	150

Agents non titulaires :

Ingénieur en Chef	1
Ingénieur Territorial à temps complet	2
Attaché Territorial à temps complet	4
Agent de Maîtrise principal	1
Collaborateur de Cabinet	2
Rédacteur	2
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	40
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	3

Le Comité Syndical,



La présentation de Monsieur le Président entendue,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le nouveau tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.


Le Président,

PÉZENAS - AGDE
SICTOM
Alain VOGEL-SINGER